



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1997/2
4 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1997
13-17 janvier 1997, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSÉS

DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME DU FNUAP POUR LE BANGLADESH
ET D'ALLOCATION DE RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES À CE TITRE

Rapport de la Directrice exécutive

I. RAPPEL DES FAITS

1. Le FNUAP demande que le programme d'assistance au Bangladesh, pays de catégorie A, soit prolongé d'un an jusqu'à la fin de 1997. Le programme, déjà prolongé d'un an jusqu'à la fin de 1996, a été approuvé par le Conseil d'administration en 1991 pour la période de cinq ans allant de 1991 à 1995. Son montant était de 35 millions de dollars, dont 28 millions devaient être engagés au titre des ressources ordinaires du FNUAP et 7 millions devaient provenir de sources multibilatérales ou des ressources ordinaires du Fonds, dans la mesure où celles-ci seraient disponibles. Le montant des dépenses engagées pour la période 1991-1996 est estimé à 31,8 millions de dollars, dont 30,7 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 1,1 million de dollars provenant de sources multibilatérales. Ainsi, conformément aux autorisations d'engagement de dépenses accordées pour le programme, il a été prélevé 2,7 millions de dollars sur les ressources ordinaires du FNUAP pour financer certaines des activités qui devaient l'être au moyen de ressources multibilatérales. Cela étant, le FNUAP demande l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 3 millions de dollars, ce qui porterait le montant total des crédits approuvés pour 1991-1997 à 38 millions de dollars, dont 36,9 millions seraient prélevés sur les ressources ordinaires du Fonds et 1,1 million proviendrait de sources multibilatérales. Ainsi, la valeur totale des activités financées au moyen des ressources ordinaires serait accrue de 8,9 millions de dollars.

2. Des troubles civils, et notamment des grèves et des arrêts de travail qui ont touché l'ensemble du pays, ont retardé l'exécution des activités programmées et ont obligé à remettre la Mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies du FNUAP ainsi que la formulation du nouveau programme d'assistance.

Comme le programme a été structuré en fonction des domaines de travail initialement retenus, la présente demande est formulée de la même façon. La nouvelle prolongation du programme a essentiellement pour but de permettre d'achever et de consolider les activités en cours et de préparer le prochain programme de coopération avec le pays, qui doit commencer en 1998, conformément aux nouvelles priorités et stratégies du gouvernement.

3. Le programme d'assistance actuellement en cours, le quatrième, fait partie intégrante du programme de population du gouvernement. Les objectifs généraux du programme prolongé demeureront inchangés. Toutefois, l'on s'attachera particulièrement à appliquer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à réorienter les activités sur la base d'une approche intégrée de la santé génésique, y compris la planification de la famille et la santé sexuelle. Le programme a pour objet d'aider le gouvernement à : a) renforcer les capacités nationales d'analyse des politiques et de planification, d'exécution, d'évaluation et de coordination des programmes de population; b) étendre la portée des services du Ministère de la santé et de la famille; c) promouvoir l'intégration des femmes à l'ensemble des activités de développement; et à d) institutionnaliser les activités formelles et non formelles d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la population.

4. L'assistance du FNUAP complète celle fournie par les autres principaux donateurs qui opèrent dans le pays, et spécialement celle du consortium de donateurs qui, sous la direction de la Banque mondiale, appuie le quatrième projet relatif à la santé et à la population. Dans ce contexte, l'assistance du Fonds a tendu principalement à mettre sur pied des services de santé maternelle et infantile et de planification de la famille (SMI/PF) au sein des centres de protection de la maternité et de l'enfance du district de Rajshahi ainsi qu'à dispenser une formation technique et une formation à la gestion au personnel de SMI/PF sur l'ensemble du territoire et à tous les niveaux. Le FNUAP a également aidé le pays à renforcer les systèmes d'information et de supervision de la gestion des services de planification de la famille. Il a joué un rôle clé dans l'acquisition et la distribution de contraceptifs et a fourni une assistance technique pour faciliter la distribution et accroître la disponibilité de contraceptifs.

5. Le Fonds a également, par ses conseils et ses activités de plaidoyer, joué un rôle important dans la mise en oeuvre du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement en aidant à sensibiliser le grand public aux questions concernant la santé génésique et les sexes, à intégrer les questions démographiques aux programmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire et à amener les coopératives rurales à tenir compte des questions liées à la santé génésique et à l'égalité entre les sexes. En outre, le fonds a aidé le gouvernement à rassembler des données ventilées par sexe concernant la population et la santé. Des progrès importants ont été réalisés sur la voie du renforcement des capacités nationales d'exécution des activités concernant la population et le développement, et la plupart des activités prévues au programme font l'objet d'une exécution nationale. Les équipes d'appui du FNUAP dans la région ont aidé à fournir au Bangladesh des services d'assistance technique extrêmement divers dans le domaine de la population.

6. L'examen à mi-parcours du programme réalisé en juillet 1994 a débouché sur la conclusion que c'était à juste titre que l'on avait mis l'accent sur le renforcement des services de SMI/PF, et il a été recommandé de renforcer l'appui du FNUAP pour garantir la disponibilité de contraceptifs; d'orienter les activités d'IEC vers des groupes cibles spécifiques; de faire participer davantage les organisations non gouvernementales (ONG) à l'exécution des activités prévues au programme; et de réaffecter une partie des fonds non utilisés dans le domaine de l'intégration des femmes aux programmes de population et de développement aux activités de SMI/PF, spécialement à l'intention des adolescentes. Il a été tenu compte de ces recommandations dans l'exécution du programme, mais l'appui fourni aux activités en faveur des adolescentes a été limité. L'assistance future du FNUAP dans ce domaine sera programmée sur la base des conclusions tirées par la Mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégie de 1996.

II. ACTIVITÉS PROPOSÉES

7. Le principal élément du quatrième programme d'assistance du FNUAP a pour but de renforcer et de développer les centres de protection de la maternité et de l'enfance au niveau des districts pour leur permettre de fournir aux femmes et aux adolescentes une large gamme de soins de santé génésique de qualité. Le nombre de femmes enceintes qui consultent les dispensaires pour y recevoir des soins prénatals ainsi que de femmes qui souhaitent obtenir des informations et des services de contraception a considérablement augmenté, et des soins obstétriques essentiels sont actuellement disponibles dans les 11 cliniques où des médecins et des infirmières ont été formés et où l'on a mis sur pied des services de diagnostic et de traitement des infections des organes reproducteurs. Ces activités ont été élargies en 1996 conformément aux recommandations formulées à l'issue d'une évaluation externe; à la fin de 1997, 49 autres centres de protection de la maternité et de l'enfance auront sans doute pu être renforcés. Il faudra à cette fin fournir une assistance technique, former des médecins et des infirmières à la santé génésique, remettre en état et moderniser les installations et distribuer du matériel, des fournitures et des contraceptifs. Une attention spéciale sera accordée aux sexospécificités.

8. Le FNUAP a également, par l'entremise du Centre de formation aux services de planification de la famille, fourni une assistance aux ONG communautaires qui opèrent dans les régions rurales et les quartiers urbains non desservis par le gouvernement pour les aider à fournir des services rudimentaires de santé génésique et à sensibiliser les populations aux questions liées à la protection de la famille. Un appui technique continuera d'être fourni à ces ONG en 1997.

9. Pendant l'exécution du programme, le nombre de districts où existent des bureaux de planification de la famille équipés de systèmes intégrés de gestion (SIG) a été porté de 21 à 64. Le système continuera d'être développé sur la base d'une évaluation conjointe du SIG qui doit être réalisée par le gouvernement, la Banque mondiale et le FNUAP en 1996, et des activités de formation à l'utilisation de ce système seront menées à bien pendant la période couverte par la prolongation du programme, et il sera notamment élaboré une série d'indicateurs de la santé génésique.

10. Le FNUAP a aidé le gouvernement à garantir la disponibilité de contraceptifs et de fournitures connexes en achetant au moyen de ses ressources ordinaires et de celles de fonds d'affectation spéciale. Pendant la période couverte par la prolongation du programme, le Fonds prélèvera 1,5 million de dollars sur ses ressources ordinaires pour l'achat de contraceptifs. Il fournira également une assistance technique afin d'élaborer des stratégies visant à renforcer les capacités du gouvernement dans le domaine de la logistique et dans celui de la distribution des fournitures nécessaires aux services de planification de la famille et de santé génésique.

11. Des crédits supplémentaires d'un montant de 4 millions de dollars seront nécessaires dans le secteur de la santé génésique. La valeur totale de l'assistance fournie dans ce domaine par le FNUAP pendant la période 1991-1997 se monterait ainsi à 27,5 millions de dollars, dont 26,4 millions de dollars auraient été prélevés sur les ressources ordinaires, le solde, soit 1,1 million de dollars, provenant de sources multibilatérales.

12. Pour appuyer les activités de santé génésique, le FNUAP a aidé le Service de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation du Ministère de la santé et de la famille à élaborer des matériels d'IEC, et il a été préparé, avec la participation d'ONG, des matériels pédagogiques destinés à la formation et à l'orientation de différents groupes, comme formateurs, dirigeants religieux et membres de coopératives, entre autres. Pendant la période couverte par la prolongation du programme, un appui continuera d'être fourni aux activités d'IEC et aux activités de plaidoyer du gouvernement, l'intention étant de s'attacher en particulier à mobiliser un appui des dirigeants religieux en faveur des activités de population au niveau des villages, à renforcer les capacités nationales de formation et de recherche dans les domaines de l'IEC et du plaidoyer et à amener les médias à soutenir plus énergiquement les activités prévues au programme.

13. Il a également été préparé des matériels et des activités d'IEC à l'intention des décideurs et des administrateurs de programmes afin de promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes. Pendant la période couverte par la prolongation du programme, le Fonds fournira un appui pour organiser au niveau des districts une formation des fonctionnaires et des formateurs aux questions liées à l'égalité entre les sexes et pour intégrer ces questions aux programmes ordinaires de formation de l'Institut national de formation et de recherche sur la population. Les membres de 5 000 coopératives rurales - dont la moitié ont été formées par des femmes pauvres - ont reçu une orientation en matière de protection de la famille dans le contexte des programmes de promotion des activités génératrices de revenus, et cet effort sera poursuivi. Grâce à l'appui du FNUAP, une orientation et une formation à la population et à l'environnement ont été dispensées à quelque 4 000 moniteurs de jeunes et, pendant la période couverte par la prolongation du programme, ces questions seront intégrées aux programmes d'études des établissements de formation des jeunes.

14. Les efforts déployés en étroite coordination avec le Projet général d'éducation appuyé par la Banque mondiale pour intégrer la population aux programmes d'études du système scolaire formel ont commencé à porter leurs fruits. Au niveau primaire, les programmes ont été révisés et comprennent désormais des matières comme la lutte contre le VIH/SIDA, la préparation

à la vie familiale et l'égalité entre les sexes. Il a été formé quelque 30 000 maîtres et le Fonds continuera, pendant la période couverte par la prolongation du programme, à fournir une assistance pour former 40 000 enseignants de plus. En outre, le FNUAP continuera d'appuyer les activités tendant à intégrer la population aux programmes d'études des écoles secondaires, des universités, des établissements de formation technique et professionnelle et des écoles confessionnelles. En 1997, un appui sera fourni pour la réalisation, avec la participation d'ONG, d'activités préparatoires tendant à introduire la préparation à la vie familiale aux programmes d'éducation non formelle.

15. Des crédits supplémentaires de 1 million de dollars sont demandés pour les activités d'IEC et de plaidoyer. L'assistance que le FNUAP aurait fournie dans ce domaine au moyen de ses ressources ordinaires pendant la période 1991-1997 se monterait par conséquent à 6,3 millions de dollars.

16. Le Fonds a fourni un appui pour la réalisation du recensement de 1991 ainsi que d'une enquête sur la population et la santé. Pendant la période couverte par la prolongation du programme, il continuera, principalement au moyen d'activités de formation et de services d'assistance technique, à fournir une aide pour renforcer les capacités du Bureau du recensement de mettre à jour les données et les informations démographiques et d'élaborer des projections de la population aux fins de la planification du développement, ainsi que pour développer les moyens dont dispose la Section des enquêtes sanitaires et démographiques du Bureau pour mener à bien des recherches socio-culturelles liées à la population. En outre, le FNUAP fournira un appui technique au secrétariat du Conseil national de la population et aidera à réviser la politique nationale en matière de population et de santé pour y intégrer les recommandations formulées dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ainsi, le montant total de l'assistance fournie par le FNUAP pendant la période 1991-1997 au moyen de ses ressources ordinaires dans les domaines de la formulation de la politique de population, de la dynamique démographique et de l'analyse et de la collecte de données atteindrait 2,8 millions de dollars.

17. Les activités entreprises en 1996 pour renforcer les capacités de gestion du Ministère des affaires féminines au niveau central et au niveau des districts se poursuivront pendant la période couverte par la prolongation du programme en étroite coordination avec l'appui fourni par d'autres donateurs. Le montant prélevé sur les ressources ordinaires du FNUAP pendant la période 1991-1997 pour financer ces activités et pour appuyer les activités menées par les ONG dans les domaines de l'égalité entre les sexes, de la population et du développement atteindrait 1,4 million de dollars.

18. Le FNUAP s'emploie tout particulièrement à coordonner étroitement ses activités et celles des autres principaux donateurs, et spécialement du consortium de donateurs dirigé par la Banque mondiale. Les activités menées à bien dans le cadre du programme seraient suivies et évaluées conformément aux procédures et directives standard du FNUAP. Outre l'examen à mi-parcours qui a eu lieu en juillet 1994, un examen du programme a été effectué dans le contexte de la Mission d'analyse des programmes et d'élaboration de stratégies, en septembre-octobre 1996.

III. RECOMMANDATION

19. La Directrice exécutive recommande que le Conseil d'administration approuve la prolongation du programme d'assistance au Bangladesh jusqu'à la fin de 1997 et l'ouverture de crédits supplémentaires de 3 millions de dollars, ce qui porterait à 38 millions de dollars le montant total des crédits alloués au programme. Ce montant comprend 5,9 millions de dollars qui devaient initialement provenir de sources multilatérales mais qui ont finalement été financés au moyen des ressources ordinaires du Fonds. Il est également demandé au Conseil d'approuver la réaffectation des ressources allouées au programme indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars)

Domaines d'activité	Montants approuvés par le Conseil d'administration en 1991		Montant estimatif des dépenses, 1991-1996		Crédits supplémentaires et réaffectations demandées		Total 1991-1997	
	Ressources ordinaires	Sources multilatérales	Ressources ordinaires	Sources multilatérales	Ressources ordinaires	Sources multilatérales	Ressources ordinaires	Sources multilatérales
Santé maternelle et infantile et planification de la famille	17,5	6,0	22,7	1,1	8,9	(4,9)	26,4	1,1
Information, éducation et communication	5,0	0,3	5,1	-	1,3	(0,3)	6,3	-
Collecte et analyse de données	0,7	0,3	1,6	-	1,1	(0,3)	1,8	-
Formulation de la politique de population	0,7	-	0,2	-	(0,4)	-	0,3	-
Dynamique démographique	0,6	-	0,3	-	0,1	-	0,7	-
Intégration des femmes aux activités en matière de population et de développement	3,0	0,4	0,8	-	(1,6)	(0,4)	1,4	-
Réserve non programmée	0,5	-	-	-	(0,5)	-	-	-
Total	28,0	7,0	30,7	1,1	8,9	(5,9)	36,9	1,1
